

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01573
Numéro SIREN : 880 712 740
Nom ou dénomination : 60 Miles Strategy

Ce dépôt a été enregistré le 04/09/2023 sous le numéro de dépôt 108333

60 MILES STRATEGY

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social 28 rue des Colonnes du Trône 75012 PARIS
RCS PARIS 880 712 740

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 09 juin à 12 heures,
Monsieur Charles GASCHIGNARD,
Associé unique de la société 60 MILES STRATEGY,

I - a préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de président de la société, Monsieur Charles GASCHIGNARD a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il précise que selon l'article L.232-1 du Code de commerce, le président est dispensé de rédiger le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice car la société ne dépasse pas les seuils de la petite entreprise fixés par l'article D.123-200.

II – a pris les décisions suivantes relatives à :

- L'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- L'affectation du résultat,
- La mention des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- La continuation de la société nonobstant des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social,
- Les pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans les rapports.

L'associé unique prend acte qu'il n'y a pas de dépenses non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés au sens de l'article 39-4 du CGI.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'imputer la perte nette de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui s'élève à - 85 992,77 euros, de la manière suivante :

- Perte de l'exercice : -85 992,77 euros
 - Au report à nouveau créditeur : -85 992,77 euros
- Qui passe d'un montant créditeur de 303,50 euros
à un montant débiteur de 85 689,27 euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des deux premiers exercices, ont été les suivantes :

Exercice de distribution	Dividende distribué	Dividende unitaire	Abattement
2022	Néant		Eligible à l'abattement de 40%
2021	7 143 euros	142,860 euros	
2020	Néant		

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la société et l'associé unique président, savoir :

Monsieur Charles GASCHIGNARD a refacturé à la société les dépenses suivantes :

- Loyer : 7 776 €
- Edf : 594 €
- Ménage : 528 €
- Téléphone : 390 €

QUATRIEME DECISION

L'associé unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les capitaux propres, qui s'élèvent à - 80 189,27 euros pour un capital social de 5 000 euros, sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital social, décide, conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du code de commerce, de ne pas dissoudre la société.

L'associé unique prend acte que :

- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 2025.

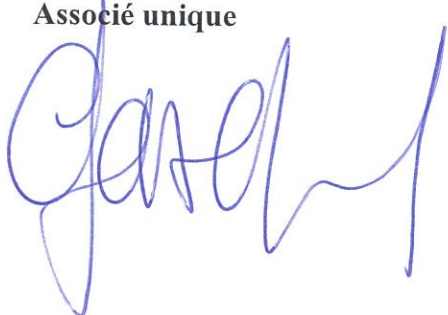
CINQUIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Charles GASCHIGNARD

Associé unique

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gaschignard', with a stylized flourish at the end.